

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00700 Numéro SIREN : 750 721 946 Nom ou dénomination : PAGNY ASSOCIES AUDIT
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2022 sous le numéro de dépôt 3201

Bilan Actif

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	16 692	12 137	4 555	5 816
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	178 484		178 484	178 484
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		195 191	12 137	183 054	184 315
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	145 644		145 644	187 146
	Autres créances	388 416		388 416	259 141
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	120 049		120 049	197 331
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 335		7 335	1 399
	TOTAL (III)	661 443		661 443	645 018
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		856 634	12 137	844 497	829 333

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/09/2021	30/09/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	18 147	13 220
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	102 432	94 928
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		230 579	218 147
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	188 331	221 902
	Emprunts et dettes financières divers	225 087	179 149
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 090	67 741
	Dettes fiscales et sociales	107 289	120 399
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 121	20 995
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		613 918	611 186
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		844 497	829 333
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		102 431,75	94 927,71
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		469 651	421 911
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			19

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021 dont le total est de 844 497 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 102 432 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquants de l'exercice

Epidémie de COVID-19 :

Les comptes clos au 30/09/2021 n'ont pas été pénalisés par l'épidémie du COVID 19 et les mesures de confinement décidées par le gouvernement français, à compter du mois de mars 2020.

Faits postérieurs et perspectives

Les activités demeurent non impactées par COVID-19 sur la période postérieure à la clôture du 30/09/2021.

Toutefois, dans le contexte toujours évolutif de crise sanitaire et de manque de visibilité, la société reste vigilante à la maîtrise de ses coûts et de son besoin en fonds de roulement.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que de l'ensemble des règlements ANC qui ont modifié le plan comptable général adopté par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Le classement du Covid-19 en pandémie mondiale le 11 mars 2020 constitue une situation avérée pour les clôtures postérieures à cette date et devient un « fait de l'exercice » nécessitant d'être pris en considération dans l'arrêté des comptes des clôtures 31 mars et suivantes.

Selon l'ANC (communiqué), les comptes clos postérieurement au 11 mars 2020 doivent tenir compte de l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences.

Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptable retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes:

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

PAGNY ASSOCIES AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 50 Quai Sadi Carnot, 77100 MEAUX
RCS MEAUX N° 750721946

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 mars 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 102 432 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	102 432 euros
A titre de dividendes	90 000 euros
Soit 90,00 euros par action	

Le solde	12 432 euros
----------	--------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 30 579 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 mars 2022.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018 : 90 000 euros
Exercice clos le 30 septembre 2019 : 90 000 euros
Exercice clos le 30 septembre 2020 : 90 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Etienne PAGNY

